

Valéria FAURE-MUNTIAN

Députée de la Loire

Vice-présidente de la commission
des Affaires économiques

Présidente du groupe d'études
« Assurance »

Présidente du Groupe d'Amitié
France-Ukraine

Le 02/03/2020

Madame, Monsieur,

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la réforme des retraites, vous m'avez interpellée au sujet de la retraite des enseignants.

Le système de retraite actuel a rempli sa mission pendant plusieurs décennies et a permis d'améliorer considérablement le niveau de vie des français. Mais la démographie, l'éducation, les révolutions technologiques ont profondément changé le monde du travail et mettent aujourd'hui à l'épreuve notre système.

Le système actuel est devenu illisible et injuste car les français sont affiliés en moyenne à 3 régimes de retraite. Préparer son départ à la retraite est devenu un parcours du combattant. Cette absence de perspectives crée de l'incertitude et de la défiance. Il est composé de 42 régimes, organisés par profession et par statut. Chaque régime ayant ses propres règles, nos concitoyens n'ont pas tous les mêmes droits lorsqu'ils partent à la retraite.

La réforme des retraites a pour finalité de mettre en place une justice sociale, que cela soit pour les plus modestes, les femmes ou encore les enseignants.

Suite aux critiques que vous avez justement relevées et qui ont été relayées par un grand nombre de vos collègues, sachez que la commission spéciale retraites a acté le mercredi 5 février la future hausse des salaires des enseignants, conformément à la promesse du Gouvernement.

Les personnels enseignants bénéficieront d'une revalorisation progressive et significative de leurs primes. A terme, l'effort annuel de revalorisation sera de l'ordre de 10 milliards d'euros. Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a confirmé qu'un premier volet de revalorisation de 500 millions d'euros sera engagé dès 2021. Cela représente, par exemple, une augmentation de 70 à 90 euros nets par mois pour les jeunes enseignants,

Cette augmentation ne sera pas issue des cotisations du régime de la fonction publique mais bien du budget de l'éducation nationale, qui sera augmenté en conséquence.

Les modalités d'affectation de cette enveloppe feront l'objet de discussions dans les prochaines semaines. Elle sera certainement davantage fléchée sur les débuts et milieux de carrière, plus directement concernés par la réforme, sans faire l'impasse pour autant sur les autres personnels.

Enfin la mise en place du système universel de retraite offre l'opportunité d'une réflexion globale sur le métier d'enseignant.

Un dialogue avec les partenaires sociaux est engagé, il va se poursuivre jusqu'en juin 2020 en vue de la préparation du projet de loi de finances 2021 et du projet de loi de programmation.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mon attachement plein et entier au service public de l'éducation et à l'ensemble de ses personnels.



Valéria FAURE MUNTIAN